

COMPAGNIE NON VIE

Annexe C

Compte de profits et pertes prévisionnel pour les 4 premiers trimestres de l'exercice 2019
(montants cumulés estimés)

Référence du compte par rapport à l'article 46 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances assurance non vie assurance-vie		Intitulé du compte (montants en euros)	Montants bruts	Réassurance	Montants nets
I.1	II.1	Primes acquises, nettes de réassurance			0
III.3+III.5	II.2+II.3+II.9+II.10	Produits des placements, nets des charges de placement			0
I.3	II.4	Autres produits techniques			0
I.4	II.5	Charge des sinistres, nette de réassurance			0
I.5+I.9	II.6	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			0
I.6	II.7	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance			0
I.7	II.8	Frais d'exploitation nets			0
I.8	II.11	Autres charges techniques			0
III.7+III.11	III.7+III.11	Produits non techniques, y compris produits exceptionnels	-	-	
III.8+III.12	III.8+III.12	Charges non techniques, y compris charges exceptionnelles	-	-	
III.9+III.14+III.16	III.9+III.14+III.16	Impôts estimés, y compris impôts sur les résultats exceptionnels	-	-	
III.17	III.17	Résultat de l'exercice	-	-	0
		Personnel employé (en équivalents à temps plein) à la fin du 4e trimestre de 2019			0
		personnel au Luxembourg			
		personnel à l'étranger			

0

Valeur actuelle et valeur comptable des placements du poste C du bilan

		Valeur actuelle	Valeur actée dans les comptes à la fin du 4e trimestre	Plus- ou moins-valeur non réalisée
I.	Terrains et constructions			0
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	0	0	0
	1. <i>Parts dans des entreprises liées</i>			0
	2. <i>Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises*</i>			0
	3. <i>Participations</i>			0
	4. <i>Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises*</i>			0
III.	Autres placements financiers	0	0	0
	1. <i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement</i>			0
	2. <i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe*</i>			0
	3. <i>Parts dans des pools d'investissement</i>			0
	4. <i>Prêts hypothécaires</i>			0
	5. <i>Autres prêts</i>			0
	6. <i>Dépôts auprès des établissements de crédit</i>			0
	7. <i>Autres</i>			0
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes			0
	TOTAL	0	0	0
	<i>Moins values à déduire sur l'état de la marge de solvabilité</i>			0
	<i>Maximum des plus-values susceptibles d'être prises en compte sur l'état de la marge de solvabilité</i>			0

Réconciliation entre état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques et annexe C du bilan

	Hors UC
Etat annuel	
Actifs cat. A	0
Actifs cat. B	0
Actifs cat. C	0
Actifs des postes 15, 16, 18, 30 et 40	0
Total état annuel	0
Valeurs actuelles du bilan	
Poste C (en valeur actuelle)	0
Comptes courants et de dépôt non repris au poste C	
Intérêts courus non échus non repris au poste C	
Total bilan	0
Ecart	0

ETAT RELATIF A LA MARGE DE SOLVABILITE ET A LA MARGE DE SOLVABILITE AJUSTEE

de l'entreprise COMPAGNIE NON VIE (assurance non vie)

à la fin du 4e trimestre 2019

I. ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE

(en EUR)

NOTA - Les éléments sous B sont admis sur demande et justification de l'entreprise et après accord du Commissariat aux Assurances

A.

(1) Capital social versé ou fonds initial effectif (*)	
(2) Réserves ne correspondent pas à des engagements: a - Réserves légales b - Réserves libres c - 70% des postes spéciaux avec quote-part de réserves	
(3) Reports de bénéfices ou de pertes: a - Reports à nouveau précédemment effectués b - Pertes ou bénéfices non affectés après distribution du dernier solde	
(4) Actions préférentielles cumulatives et emprunts subordonnés, titres à durée indéterminée jusqu'à concurrence de 50 % de la marge (**) dont 25 % pour les titres à durée déterminée	
TOTAL DE (1) à (4)	0

(*) Pour les succursales seuls les éléments constitutifs représentés par des actifs localisés au Luxembourg sont à prendre en compte

(**) Le terme de marge désigne ici le montant le plus faible de l'exigence de marge de solvabilité ou de la marge de solvabilité disponible

TOTAL DE (1) à (4)	0
A déduire:	
(5) Actions propres	
(6) Eléments incorporels figurant au bilan	
(7) Moins-values résultant de la sur-estimation d'éléments d'actif	
(8) Différence entre provisions pour sinistres escomptées et non escomptées	
(9) Participations dans des établissements de crédit, des établissements financiers, des entreprises d'investissement (***)	
TOTAL A (total (1) à (4) moins total (5) à (9))	0

B

(10) Moitié non versée du capital social ou du fonds initial effectif lorsque la partie versée atteint au moins le quart de ce capital ou fonds jusqu'à concurrence de 50% de la marge (*)	
(11) Moitié du rappel possible de cotisations variables au titre de l'exercice jusqu'à concurrence de 50% de la marge (*)	
(12) Plus-values résultant de sous-estimation d'éléments d'actif autres que les obligations	
TOTAL B	0

C

(13) Déduction à opérer au titre de participations dans d'autres entreprises d'assurances et de réassurances (chapitre 8bis de la loi du 6 décembre 1991) (****)	
TOTAL C	0

TOTAL DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE (A + B)	0
TOTAL DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA MARGE AJUSTEE (A + B - C)	0

(*) Le terme de marge désigne ici le montant le plus faible de l'exigence de marge de solvabilité ou de la marge de solvabilité disponible

(***) La notion de participation, définie à l'article 25 de la loi du 6 décembre 1991, présuppose soit un lien durable soit la détention de 20% du capital ou des droits de

(****) Sauf recalcul avec justifications la déduction du dernier exercice clos est à maintenir

II. MONTANT DE LA MARGE A CONSTITUER
(en EUR)

A. Premier résultat
(Période de référence: 12 derniers mois)

	Colonne A Branches autres que 11, 12 et 13	Colonne B Branches 11, 12 et 13
(1) Primes ou cotisations directes (*), brutes de cessions en réassurance, émises ou acquises au titre de tous les exercices, accessoires compris augmenté de:		
(2) Montant des primes (*) acceptées en réassurance (brutes de rétrocession) diminué de:		
(3) Total des primes ou cotisations (*) annulées et des impôts et taxes		
Montant de la différence entre (1)+(2) et (3)	0	0
Assiette de primes (résultat colonne A + 1,5 fois résultat colonne B) se répartissant en :		0
- tranche inférieure ou égale à 61300000 EUR x 0,18		0
- tranche supérieure à 61300000 EUR x 0,16		0
TOTAL (a)		0
Fraction (**) des sinistres demeurés à charge de la société après application des cessions en réassurance par rapport à la charge totale des sinistres		
Montant de cette fraction lorsqu'il est supérieur ou égal à 50 %, sinon 50 % (b)		100,00%
Premier résultat:		
(a) x (b) =		0
ou pour les opérations d'assurance maladie gérée suivant une technique appartenant à l'assurance vie:		
1/3 (a) x (b) = non applicable au Luxembourg		-

(*) Le calcul doit se faire à partir des primes ou cotisations émises ou des primes et cotisations acquises, le montant le plus élevé étant à retenir

(**) La fraction doit être déterminée sur 3 derniers exercices, soit 12 trimestres; à défaut d'un calcul précis portant sur la période de référence des derniers 12 trimestres, la valeur renseignée pour le dernier état de marge de solvabilité annuel est à renseigner

B. Deuxième résultat

Période de référence (36 ou 84 derniers mois) exprimée en nombre d'années (*):

3

	Colonne A Branches autres que 11, 12 et 13 ***	Colonne B Branches 11, 12 et 13
(1) Sinistres payés en assurance directe en brut de réassurance augmenté de:		
(2) Sinistres payés en réassurance acceptée en brut de rétrocessions et de:		
(3) Provision pour sinistres à payer (affaires directes et acceptations) constituée à la fin du 4e trimestre de l'exercice 2019 (fin de la période de référence) diminué de:		
(4) Montant des recours encaissés et de:		
(5) Provision pour sinistres à payer (affaires directes et acceptations) constituée à la fin du 4 trimestre de l'exercice 2016 (début de la période de référence)		
TOTAL (a): Charge des sinistres pendant la période de référence: (1) + (2) + (3) - (4) - (5)	0	0
Assiette de sinistres (résultat colonne A + 1,5 résultat colonne B) moyenne annuelle 1/3 ou 1/7 du TOTAL (a) (**) se répartissant en:		0
- tranche inférieure ou égale à 42900000 EUR x 0,26		0
- tranche supérieure à 42900000 EUR x 0,23		0
TOTAL (b)		0
Fraction (****) des sinistres demeurés à charge de la société après application des cessions en réassurance par rapport à la charge totale des sinistres		0,00%
Montant de cette fraction lorsqu'il est supérieur ou égal à 50 %, sinon 50 % (c)		50,00%
Deuxième résultat: (b) x (c) = ou pour les opérations d'assurance maladie gérée suivant une technique apparentée à l'assurance sur la vie: 1/3 (b) x (c) = non applicable au Luxembourg		0

(*) 3 derniers exercices en règle générale; 7 derniers exercices pour les entreprises qui pratiquent essentiellement l'un ou plusieurs des risques crédit, tempête, grêle, gelée; pour les compagnies agréées depuis moins de 3 ou 7 ans, la période de référence débute avec le démarrage effectif des opérations.

(**) Utiliser la fraction correspondant à la période de référence.

(***) branche 11: RC véhicules aériens; branche 12: RC maritime; branche 13: RC générale.

(****) La fraction doit être déterminée sur 3 derniers exercices, soit 12 trimestres; à défaut d'un calcul précis portant sur la période de référence des derniers 12 trimestres, la valeur renseignée pour le dernier état de marge de solvabilité annuel est à renseigner

ETAT RECAPITULATIF POUR L'ENTREPRISE COMPAGNIE NON VIE

I. Total des éléments constitutifs de la marge		0
dont:	éléments A:	0
	éléments B10 et B11	0
	éléments B12	0
II. Déduction pour le calcul de la marge ajustée:	éléments C	0
III. Montant de la marge à constituer		
A. Premier résultat		0
B. Second résultat		0
C. Minimum absolu du fonds de garantie (en EUR)		3.700.000
D. Exigence de marge de solvabilité (résultat le plus élevé de (A), (B) ou (C))		3.700.000
E. Exigence de marge de solvabilité à la fin du 4e trimestre de 2018		
Provision pour sinistres nette de réassurance à la fin du 4e trimestre de 2018		
Provision pour sinistres nette de réassurance à la fin du 4e trimestre de 2019		
Rapport entre les provisions pour sinistres de 2019 et de 2018		100,00%
F. Montant de ce rapport s'il est inférieur à 100%, ou 100%		100,00%
G. Exigence de marge minimale de solvabilité à la fin du 4e trimestre de 2019 (E*F)		0
H. Exigence de marge de solvabilité à la fin du 4e trimestre de 2019		3.700.000
IV. Couverture de la marge de solvabilité		
Excédent ou insuffisance de marge de solvabilité		-3.700.000
Degré de couverture		0,00%
V. Couverture de la marge de solvabilité ajustée		
Excédent ou insuffisance de marge de solvabilité ajustée		-3.700.000
Degré de couverture		0,00%
VI. Couverture du fonds de garantie		
Fonds de garantie (montant le plus élevé de C et du tiers de H)		3.700.000
Excédent ou insuffisance de couverture par des éléments A		-3.700.000
Excédent ou insuffisance de couverture par des éléments A et B12		-3.700.000

COMPAGNIE NON VIE

Annexe D

Expositions significatives par type de contrepartie à la fin du 4e trimestre 2019

Indiquer pour chaque type de contrepartie dans l'ordre d'exposition brute décroissante la valeur actuelle des expositions aux 10 contreparties les plus importantes; les contreparties individuelles faisant partie d'un même groupe sont à considérer comme une contrepartie unique.

Sont à inclure les titres de toute nature émis par la contrepartie (actions, obligations, produits structurés, etc.) ainsi que toutes les créances envers cette contrepartie pour lesquels le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances, sans égard au fait que ces actifs représentent ou non les provisions techniques

	Nom du groupe contrepartie	Type de contrepartie	Exposition brute directe	Exposition brute indirecte*	Exposition totale nette de dépôts de garantie
1		émetteur public			
2		émetteur public			
3		émetteur public			
4		émetteur public			
5		émetteur public			
6		émetteur public			
7		émetteur public			
8		émetteur public			
9		émetteur public			
10		émetteur public			
11	Groupe dont fait partie COMPAGNIE NON VIE	émetteurs intragroupe			
12		groupe bancaire/conglomérat financier			
13		groupe bancaire/conglomérat financier			
14		groupe bancaire/conglomérat financier			
15		groupe bancaire/conglomérat financier			
16		groupe bancaire/conglomérat financier			
17		groupe bancaire/conglomérat financier			
18		groupe bancaire/conglomérat financier			
19		groupe bancaire/conglomérat financier			
20		groupe bancaire/conglomérat financier			
21		groupe bancaire/conglomérat financier			
22		groupe de (ré)assurances			
23		groupe de (ré)assurances			
24		groupe de (ré)assurances			
25		groupe de (ré)assurances			
26		groupe de (ré)assurances			
27		groupe de (ré)assurances			
28		groupe de (ré)assurances			
29		groupe de (ré)assurances			
30		groupe de (ré)assurances			
31		groupe de (ré)assurances			
32		autres			
33		autres			
34		autres			
35		autres			
36		autres			
37		autres			
38		autres			
39		autres			
40		autres			
41		autres			

* par exemple via des organismes de placements collectif, des instruments dérivés, des produits structurés, etc. Les chiffres sont à indiquer sur une base de meilleurs efforts; néanmoins l'entreprise d'assurance veillera à ce qu'aucune exposition significative ne soit omise.

Reporting en matière de traitement des réclamations de la

COMPAGNIE NON VIE

pour l'exercice 2019

Etat à remplir uniquement pour le 4ème trimestre de chaque exercice

Chiffres globaux	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
Nombre de réclamations inscrites au registre en début d'exercice	0	0	0	0	0
<i>Nombre de réclamations reçues au cours de l'exercice</i>					0
<i>Nombre de réclamations clôturées au cours de l'exercice</i>					0
Nombre de réclamations inscrites au registre à la fin de l'exercice					0
Nombre de réclamations clôturées jugées comme fondées ou partiellement fondées					0
Nombre de réclamations clôturées jugées comme non fondées	0	0	0	0	0

Recours externes	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
Nombre de réclamations ayant fait l'objet d'une procédure externe à l'entreprise au cours de l'exercice					0
Nombre de réclamations faisant l'objet d'une procédure externe à l'entreprise à la fin de l'exercice					0

Nombre de réclamations par cause	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
<i>Pratiques de vente</i>					0
<i>Primes</i>					0
<i>Commissions et Frais</i>					0
<i>Conditions générales et particulières du contrat</i>					0
<i>Gestion et règlement des sinistres</i>					0
<i>Gestion des actifs (assurance-vie en unités de compte)</i>					0
<i>Performance ou revalorisation des contrats (assurance-vie)</i>					0
<i>Administration générale</i>					0
<i>Autres (à préciser par l'entreprise)</i>					0
Total	0	0	0	0	0

Nombre de réclamations reçues par branche d'assurance non vie	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
<i>Accidents / Maladie</i>					0
<i>Assurance automobile</i>					0
a) <i>casco</i>					0
b) <i>responsabilité civile</i>					0
<i>Incendie et éléments naturels</i>					0
a) <i>risques simples d'habitation</i>					0
b) <i>autres risques</i>					0
<i>RC générale</i>					0
a) <i>risques privés</i>					0
b) <i>risques professionnels</i>					0
<i>Protection juridique</i>					0
<i>Assistance</i>					0
<i>Autres branches d'assurances</i>					0
a) <i>risques privés</i>					0
b) <i>risques professionnels</i>					0
<i>Réclamations non attribuables à une branche d'assurance</i>					0
Total	0	0	0	0	0

Nombre de réclamations reçues par type de contrat d'assurance-vie	<i>Luxembourg</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Autriche</i>	<i>Hors EEE</i>	TOTAL
<i>Contrats classiques</i>					0
<i>Contrats en unités de compte</i>					0
<i>Contrats multisupports</i>					0
<i>Autres contrats</i>					0
<i>Réclamations non attribuables à un contrat</i>					0
Total	0	0	0	0	0